

CAPD du 01 décembre 2005
Déclaration de l'intersyndicale (SNUipp-FSU et SE-UNSA)

AVS :deux poids deux mesures !

A la rentrée, en réponse à l'intersyndicale, une lettre du Ministre de l'Education nationale, rappelait la validité de la circulaire du 15 juillet 2004 et appelait à la plus grande vigilance quant à son application. Les instructions prévoient, entre autre, que l'engagement de l'auxiliaire de vie scolaire ne se limite pas au seul temps d'accompagnement de l'élève et que les propositions de service à temps incomplet devraient demeurer exceptionnelles. Aujourd'hui, nous faisons hélas le constat que la circulaire de juillet 2004 n'est toujours pas appliquée.

Lorsque ces personnels, employés par l'Education Nationale, demandent à intervenir lors d'une réunion censée traiter des problèmes qu'ils rencontrent, leur parole est soumise à condition. Des termes de négociation qui sont, qui plus est, modifiés en cours de route.

De plus, les AVS qui se sont déplacés depuis l'ensemble du département sur invitation de l'Administration, sans frais de déplacement, se sont trouvés devant l'annulation de la réunion.

Il est inadmissible que des personnels de l'Education Nationale, les représentants qui les accompagnent, soient traités avec autant de mépris. Les délégués du personnel que nous sommes sont profondément outrés que la situation précaire des AVS (souvent déjà difficile à gérer) autorise une telle attitude désinvolte de l'Administration.

Nous reformulons encore une fois notre demande de l'application de la circulaire du 15 juillet 2004.